

DELIBERATION N° 86/04-03 - ETUDES TERRAIN STABILISE/STADE DU BON CURE

Le rapporteur, Monsieur REINSTADLER, informe l'Assemblée d'un projet de réalisation d'un terrain de football en stabilisé, Avenue du Bon Curé.

La Commune de LUDRES confiera l'étude et le contrôle à un bureau d'études, dont les éléments de la mission seront les suivants :

- Avant-projet détaillé (A.P.D.)
- Spécifications techniques détaillées (S.T.D.)
- Plans d'exécution des ouvrages (P.E.O.)
- Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)
- Assistance marché de travaux (A.M.T.)
- Contrôle général des travaux (C.G.T.)
- Réception et décompte des travaux (R.D.T.)
- Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.)

L'ouvrage à réaliser appartient au domaine fonctionnel infrastructure.

Sa rémunération sera établie sur un coût d'objectif de 875 369 F au taux de 8,61 % selon la phase d'étude.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner le Bureau d'Etudes Techniques SEFIBA,
- de demander au Conseil Général de subventionner cette étude,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avant l'octroi de la subvention par le Conseil Général,
- les crédits nécessaires au paiement des honoraires sont prévus au budget primitif 1986.